

Conditions de participation et informations sur la protection des données
pour notre jeu-concours sur les médias sociaux

Les conditions suivantes sont les conditions de participation à un jeu-concours organisé sur les pages Instagram et sur la page d'accueil de KEMPER.

page Facebook de Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG (ci-après également « nous » / « notre »).

1) Objet des conditions de participation et organisateur

(1) Les présentes conditions de participation régissent les conditions de participation à notre jeu-concours ainsi que les transferts de droits éventuellement nécessaires.

cessions de droits. La description et le déroulement de chaque jeu-concours ont lieu dans le cadre de l'action de jeu-concours correspondante

sur les pages Facebook et Instagram de Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG.

(2) L'organisateur du jeu-concours est Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG, Breul, 48703 Stadtlohn.

(3) Il peut être contacté par e-mail à l'adresse info@kemper-stadtlohn.de ou par téléphone au numéro : +49 2563 88-0.

(4) La participation au jeu-concours concerné implique l'acceptation des présentes conditions de participation.

(5) Le jeu-concours se déroule sur Instagram et Facebook.

(6) Le jeu-concours n'a aucun lien avec Instagram ou Facebook, il n'est pas sponsorisé par le fournisseur de la plate-forme (Meta),

ni soutenu ni organisé. Il n'est donc pas non plus disponible en tant qu'interlocuteur pour le jeu-concours en question.

2. participation

(1) La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne âgée de 18 ans. Sont exclus les collaborateurs de Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG et les entreprises liées, ainsi que les parents de ces derniers.

collaborateurs et leurs parents. La participation avec de fausses identités ou avec des identités de tiers n'est pas autorisée.

(2) Les personnes autorisées à participer peuvent prendre part au jeu-concours en :

a. La page Instagram et Facebook de Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG et

b. partagent l'article faisant la promotion du jeu-concours dans leur Story sur Instagram ou Facebook, et quittent Maschinenfabrik KEM-

PER GmbH & Co. KG en les taguant et

c. poster une photo de la récolte de maïs sur Instagram ou Facebook et mentionner Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG OU

d. commenter pourquoi ils ont besoin d'une barre de coupe 300pro ou 400pro.

(3) La participation est possible du 20.11.2024 au 28.02.2025. Le gagnant sera tiré au sort le lundi 03.03.2025.

3) Gains et notification des gains

(1) Parmi tous les participants autorisés à participer, nous tirerons au sort un chariot à outils HAZET d'une valeur de 4 900 €.

(2) Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants éligibles après la date limite de participation par le service marketing.

département sera déterminé.

(3) Le gagnant sera marqué sur Instagram et Facebook dans une Story correspondante et sera invité à remettre son gain à la

bureau de Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG, Breul, 48703 Stadtlohn. Un délai sera fixé à cet effet avec le gagnant.

délai est convenu.

(4) Si le gagnant ne retire pas son prix dans le délai convenu, le droit au prix s'éteint.

(5) Un seul gain est possible par participant.

(6) Le prix ne peut pas être échangé ou payé en espèces.

(7) Si des circonstances indépendantes de notre volonté surviennent, le gagnant ne peut prétendre à son gain. De telles circonstances non imputables

sont notamment celles qui incombent aux sponsors des prix.

4) Responsabilité et indemnisation

(1) Dans la mesure où le participant commente notre post de jeu-concours, le participant garantit qu'il n'enverra aucun contenu,

dont la mise à disposition, la publication ou l'utilisation contreviendrait à la législation en vigueur ou aux droits de tiers.

(2) Le participant nous libère de toute revendication de tiers, de quelque nature que ce soit, résultant de l'illégalité des commentaires,

que le participant a utilisés. L'obligation d'indemnisation comprend également l'obligation d'indemniser l'organisateur des frais de défense juridique.

(par ex. frais de justice et d'avocat).

(3) En participant au jeu-concours, le participant dégage Instagram et Facebook de toute responsabilité.

5. exclusion

(1) Toute infraction aux présentes conditions de participation nous autorise à exclure le participant concerné de la participation. Cela s'applique

notamment si le participant donne de fausses informations ou si d'autres contenus (par ex. des commentaires) violent le droit en vigueur ou les droits de tiers.

ne respectent pas les droits de l'homme. Il en va de même pour les commentaires pouvant être considérés comme faisant l'apologie de la violence, choquants, harcelants ou dégradants.

ou qui vont à l'encontre de la décence sociale de toute autre manière.

(2) Si le participant exclu est un gagnant déjà tiré au sort, le gain peut être annulé ultérieurement.

être annulé.

CGV

6. résiliation anticipée et modifications

Nous nous réservons le droit de mettre fin prématurément au jeu-concours, en tout ou en partie, à tout moment, même sans respecter de délai, ou d'en modifier le déroulement.

de modifier son déroulement si, pour des raisons techniques (par ex. virus informatique, manipulation ou erreur dans le logiciel/matériel) ou

raisons juridiques (par ex. interdiction par Instagram ou Facebook), il n'est pas possible de garantir le bon déroulement du jeu-concours.

de garantir le bon déroulement du jeu.

7. protection des données

Nous sommes responsables de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données personnelles des participants, dans la mesure où nous les traitons nous-mêmes.

nous traitons. Nous n'utiliserons les données personnelles du participant et ses autres données personnelles que dans le cadre de la loi sur la protection des données.

dispositions légales de la législation sur la protection des données. Nous n'enregistrerons, ne traiterons et ne divulguerons les informations que dans la mesure où

dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du jeu-concours ou si le participant a donné son consentement. Cela comprend

également une utilisation pour l'exercice des droits d'utilisation accordés. Les données ne sont utilisées que pour l'exécution du jeu-concours.

et sont ensuite supprimées.

Le participant peut à tout moment demander des informations sur les données enregistrées à son sujet. Par ailleurs, les informations décrites ci-après s'appliquent.

informations sur la protection des données décrites.

8. dispositions finales

(1) Si les conditions de participation contiennent des dispositions non valables, la validité des autres conditions n'est pas affectée.

(2) Le droit allemand est applicable. Tout recours juridique visant à vérifier le tirage au sort est exclu.

Stadtlohn, le 11.10.2024

Pour la formulation de ces conditions de participation, nous avons été assistés par Dr. Martin Schirnbacher, HÄRTING Rechtsanwälte

PartGmbH, <http://www.online-marketing-recht.de>

Informations sur la protection des données

1. responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données dans le cadre du jeu-concours est Maschinenfabrik KEMPER GmbH & Co. KG, Breul,

48703 Stadtlohn (Allemagne).

Coordonnées du responsable de la protection des données :

John Deere GmbH & Co. KG

Region 2 Sales & Marketing Center

Responsable de la protection des données

John-Deere-Strasse 70

68163 Mannheim, Germany

Le responsable désigné est responsable du traitement des données sur les pages Instagram et Facebook sur lesquelles le jeu-concours est organisé.

Le responsable du traitement est le fournisseur de la plate-forme (Meta Platforms Ireland Ltd., 4 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2).

Ireland) est conjointement responsable au sens de l'article 26 du RGPD.

2. traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre du jeu-concours

Nous traitons vos données à caractère personnel pour la bonne exécution et le déroulement du jeu-concours et en particulier pour l'envoi du lot.

pour l'envoi du prix. Ce traitement des données est nécessaire à la réalisation du jeu-concours.

Pour l'exécution du jeu-concours, le nom de profil et, le cas échéant, le prénom et le nom de famille de chaque participant sont collectés et conservés.

et les enregistre. Pour informer du gain, le nom de profil du gagnant est publié sur notre profil ou notre page Instagram.

et Facebook dans une histoire correspondante.

Vos données ne seront pas transmises à des tiers. La base juridique de ces traitements de vos données personnelles est l'art. 6 de la loi sur la protection des données.

3. destinataires / catégories de destinataires

Au sein du service responsable, seuls les collaborateurs* dont vous avez besoin pour le déroulement du jeu-concours traitent vos données.

ont besoin.

En outre, les données sont traitées par les exploitants des plates-formes sur lesquelles le jeu-concours a lieu - dans le cas d'Instagram et de

Facebook, il s'agit de Meta Platforms Ireland Ltd. L'exploitant de la plateforme se réserve le droit de traiter vos données à ses propres fins.

traitement des données.

Dans le domaine informatique, nous faisons également appel à quelques prestataires de services qui nous assistent dans le cadre d'un traitement des commandes. Nous avons conclu avec eux des

conclu des contrats correspondants conformément à l'art. 28 du RGPD.

4. durée de conservation

Après la fin du jeu-concours, vos données personnelles traitées dans le cadre du jeu-concours sont effacées au plus tard trois mois après la fin du jeu-concours.

après la fin du jeu-concours, dans la mesure où il n'y a pas de consentement valable pour la poursuite du traitement et/ou qu'il n'y a pas d'intérêt de notre part pour un traitement ultérieur.

intérêt légitime à la poursuite de l'enregistrement.

5. vos droits en tant que personne concernée

La législation en vigueur en matière de protection des données vous accorde, si les conditions légales sont remplies, les droits d'accès suivants.

droits des personnes concernées :

- droit d'accès conformément à l'art. 15 RGPD
- Droit de rectification conformément à l'art. 16 RGPD
- Droit à l'effacement conformément à l'art. 17 RGPD
- Droit à la limitation du traitement conformément à l'art. 18 RGPD
- Droit à l'information conformément à l'art. 19 RGPD
- Droit à la portabilité des données conformément à l'art. 20 RGPD
- Droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente conformément à l'article 77 du RGPD